



PRÉFECTURE DE L'EURE

ARRETE n° D3/B4-08-266 portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre

LE PREFET DE L'EURE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu: Le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4, R 212-29 à 31 ;

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie du 20 septembre 1996, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie;

L'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 relatif à l'élaboration et au périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre;

Les lettres des 19 août et 30 septembre 1997 par lesquelles les Préfets de l'Orne et d'Eure et Loir donnent leur accord pour que la coordination de la procédure d'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre soit assurée par le Préfet de l'Eure;

Considérant que la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Avre été créée par arrêté du 18 février 2002 pour une durée de six années,

Considérant dès lors qu'il convient de pourvoir à son renouvellement,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre:

-membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux

- **désignés par l'Union des maires et des élus de l'Eure**

M. Jean-Etienne MOREL, maire d'Armentières sur Avre, représentant la communauté de communes du pays de Verneuil sur Avre

M. Joël CLOMENIL, maire d'Illiers-L'Evêque, représentant de la communauté des communes rurales de l'Eure
M. Michel FRANCOIS, maire de Tillières sur Avre
M. Roger BAELEN, adjoint au maire de la Madeleine de Nonancourt
M. Michel DESNOS, adjoint au maire de Sylvains les Moulins, président du syndicat mixte de pays d'Avre et d'Iton

- **désignés par l'Association des maires d'Eure et Loir**

M. Jean-Pierre GUÉRIN, maire de Boissy-les-Perche, représentant la communauté de communes de l'Orée du Perche
M. Stéphan DEBACKER, maire d'Escorpain, représentant la communauté de communes du plateau de Brezolles
M. Roger HIS, maire de La Puisaye, représentant la communauté de communes de l'Orée du Perche
M. Jacky MARBOUTY, maire de Vert-en-Drouais, représentant la communauté d'agglomération du Drouais
M. Alain BILBILLE, maire de Dampierre-sur-Avre, vice-président de la communauté de communes du Val d'Avre
M. Patrick RIEHL, maire de Saint-Rémy-sur-Avre, président de la communauté de communes du Val d'Avre
M. Hubert HÉRIOT, maire de Brezolles, vice-président de la communauté de communes du plateau de Brezolles, représentant en tant que vice-président le pays Drouais

- **désignés par l'Association des maires de l'Orne**

M. Jean-Edouard SYLVESTRE, maire de la Poterie au Perche, représentant de la communauté de communes du Haut Perche
M. Gérard SIGONNEY, maire d'Irai, représentant la communauté de communes du Pays de l'Aigle
M. Francis PILFERT, maire de Randonnai
M. Gérard LEBEAUT, maire de Saint Maurice Lès Charencey, représentant le pays du Perche Ornaïs

- **désigné par le Conseil Régional de Haute- Normandie**

M. Jean-Yves GUYOMARCH

- **désigné par le Conseil Régional de Basse- Normandie**

M. Yannick SOUBIEN

- **désigné par le Conseil Régional de la Région Centre**

Mme Birgitta HESSEL

- **désigné par le Conseil Général de l'Eure**

M. Louis PETIET

- **désigné par le Conseil Général d'Eure et Loir**

M. Jean-Pierre JALLOT

- **désigné par le Conseil Général de l'Orne**

M. Jean SELLIER

- **désigné par le parc naturel régional du Perche**

Mme Nicole BOUVIER

- **désigné par le Syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre**

M. Thierry LAINE

membres siégeant au sein du Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- **désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Eure**
M. Bruno LEROY
- **désigné par la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir**
M. Michel PLOVIE
- **désigné par la Chambre d'Agriculture de l'Orne**
M. Jean-Pierre PREVOST
- **désigné par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure**
Mme Brigitte SOBRINO
- **désigné par la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure**
M. Jean-Paul LAROCHE
- **désigné par la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**
M. Pierre FETTER
- **désigné par une association désignée par l'association ADESYL**
M. Yves CALONNEC
- **désigné par une association désignée par l'association Eure et Loir nature**
M. Patrick MULET
- **désigné par l'association faune et flore de l'Orne**
M. Dimitri ZAFIROPOULOS
- **désigné par le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Orne**
M. le président ou son représentant
- **désigné par l'association de consommateur de l'Eure UFC Que choisir**
M. le président ou son représentant
- **désigné par le syndicat des pisciculteurs de Normandie**
M. Günther KLEIN
- **désigné par la Ville de Paris**
M. Olivier JACQUE

membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

- le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ou son représentant,
- le Préfet de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :
 - ♦ le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant,
 - ♦ le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ou son représentant,
 - ♦ le Directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie ou son représentant
 - ♦ le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure et Loir :
 - ♦ le Directeur régional de l'environnement du Centre ou son représentant
 - ♦ le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir ou son représentant
 - ♦ le Directeur départemental de l'équipement de l'Eure et Loir ou son représentant
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Orne:
 - ♦ Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne ou son représentant

- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,

Article 2 : Sont désignés comme membres experts sans voix délibérative au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre :

- un représentant de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Yves LIARD
- un représentant de Eau de Paris
- un représentant du centre régional de la propriété forestière de Normandie
- un représentant de la Direction départementale de l'équipement de l'Eure

Article 3 : Conformément à l'article R 212-31 du code de l'environnement, les membres ci-dessus désignés, autres que les représentants de l'Etat, sont nommés pour une durée de six années à compter de la publication du présent arrêté préfectoral.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 4 : Conformément à l'article R 212-32 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau élabore ses règles de fonctionnement.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux n° D3/B4-07-90 du 24 mai 2007 et n° D3/B4-08-20 du 31 janvier 2008 portant désignation des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre sont abrogés.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure, d'Eure et Loir et de l'Orne ainsi que sur le site Internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Evreux, le 31 décembre 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général,

signé

Thierry SUQUET